

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM**

**Excusé(e)s :**

**Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

# **DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRÉSENTATION DES RAPPORTS RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC GARE ROUTIÈRE (EXERCICE 2008)**

---

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La gestion de cet établissement a été confiée par la Ville, sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de 15 ans à la Société d'Economie Mixte de la Gare Routière (dont la Ville est un des principaux actionnaires). Ce contrat arrivera à échéance en mai 2010.

En 2008, les charges d'exploitation sont de 254 902 € (245 866 € pour 2007). L'augmentation des charges est due à une hausse du poste des impôts et à une augmentation de la masse salariale.

En ce qui concerne les produits, la taxe sur les départs diminue passant de 73 605 € en 2007 à 67 030 € en 2008 (extension des lignes T2C). Les activités annexes (marché aux puces, photomaton, distributeurs...) se maintiennent (57 377 € de recettes en 2008 pour 60 152 € en 2007). Le marché aux puces a été légèrement pénalisé par les conditions météorologiques peu favorables. Il est à noter que, comme pour les trois années précédentes, 40 % des recettes sont générées par les activités annexes de la Gare Routière.

L'indemnité versée par la Ville à la SEM pour compenser les pertes liées au transfert de l'établissement (perte des loyers) avoisine les précédentes (94 000 € en 2008, 79 000 € en 2007, 95 000 € en 2006). Elle reste inférieure aux prévisions (130 000 € initialement prévus).

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ce rapport qui vous a été transmis sur support CD-ROM.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2009

LE MAIRE  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET